



# **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE**

**NATION MICMAC DE GESPEG**

**TENUE PAR CONFÉRENCE ZOOM**

**Le 18 AVRIL 2021**

**Ordre du jour (tel qu'adopté)**

1. Mot d'accueil par le chef (et le Conseil);
2. Prière par Tim Adams;
3. Lecture de l'ordre du jour par le président d'assemblée, chef Terry Shaw;
4. Présentation de la situation – Poste vacant d'un conseiller élu;
5. Discussions et orientations de l'assemblée;
6. Période de questions;
7. Vote;
8. Présentation des résultats du vote;
9. Levée de l'assemblée.

## **1. MOT D'ACCUEIL PAR LE CHEF (ET LE CONSEIL)**

L'assemblée est déclarée ouverte à 13 h.

Le quorum est atteint et les présences sont inscrites à la fin du procès-verbal. 145 personnes assistent à l'assemblée.

Le chef Terry Shaw souhaite la bienvenue à tous et présente les conseillers élus lors de la dernière élection. Il mentionne l'enregistrement de la rencontre uniquement aux fins de la préparation du procès-verbal et précise qu'il sera détruit par la suite. Monsieur Shaw spécifie que la rencontre portera uniquement sur un point, soit la démission du conseiller Francis Mainville et il le remercie pour le travail accompli durant son mandat en lui souhaite bonne chance dans ses projets futurs. Il souligne qu'il aurait préféré faire la rencontre en présentiel, mais qu'avec les règles de distanciation il a fallu le faire par visioconférence.

## **2. PRIÈRE PAR TIM ADAMS**

Monsieur Tim Adams informe qu'il fera la prière pour l'esprit de l'Est, l'esprit des enfants, ensuite l'esprit du Sud, l'esprit du loup, pour les femmes et l'esprit de l'Ouest, de l'ours noir, qui vient de se réveiller après toute un hiver endormi, pour les hommes, les pêcheurs et le Nord pour les ancêtres, les aînés et des prières pour tous ceux qui en ont besoin dont Cam Jean.

## **3. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR PAR LE PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE, CHEF TERRY SHAW**

Le chef informe que l'ordre du jour a été expédié en même temps que l'avis de convocation, par la poste ou par courriel et fait lecture de l'ordre du jour.

## **4. PRÉSENTATION DE LA SITUATION – POSTE VACANT D'UN CONSEILLER ÉLU**

Le chef Terry Shaw présente M<sup>e</sup> Benoît Champoux, avocat de la Nation afin d'assurer la tenue de l'assemblée et jouer le rôle de facilitateur en vue de garantir le respect du protocole, de coordonner la prise de parole lors de la période de questions et de voir au bon déroulement lors du vote à venir.

Monsieur Shaw souligne que le Conseil a voulu se détacher du processus afin que celui-ci se fasse en toute transparence et en bonne et due forme. M<sup>e</sup> Champoux aura la responsabilité d'expliquer la raison du poste vacant et de répondre aux questions des membres avant la tenue du vote. Finalement, il demande que la rencontre se fasse dans le respect de chacun des membres et souhaite une belle rencontre à tous.

M<sup>e</sup> Champoux souhaite la bienvenue à tous et souligne que le quorum est atteint, car il faut 20 membres de la région de Gaspé et 15 de la région de Montréal pour l'atteindre et que ces nombres ont été dépassés. Il précise que les règles qui seront appliquées lors de la rencontre sont celles qui ont été adoptées en 2003 sous le nom de « Règles d'assemblées des membres ». Il souligne que les discussions hors sujet seront arrêtées et une demande sera faite à la personne de revenir au point de l'ordre du jour et devant le refus de se conformer aux directives la personne se verra expulser de la rencontre visuelle.

M<sup>e</sup> Champoux demande de nommer un ou une secrétaire d'assemblée avant de débiter la rencontre.

**IL EST PROPOSÉ** par Emily Roberts, appuyé par Diane Kelly et résolu de nommer Isabelle Vézina secrétaire d'assemblée pour cette rencontre.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

## 5. **DISCUSSIONS ET ORIENTATIONS DE L'ASSEMBLÉE**

M<sup>e</sup> Champoux mentionne qu'il faut prendre une décision sur le poste laissé vacant suite au départ de monsieur Francis Mainville et que cette rencontre servira à connaître l'orientation que le Conseil doit suivre. Il précise que le Conseil souhaite que les membres en discutent d'une façon respectueuse et l'orientent puisque c'est la communauté qui doit prendre la décision et non les élus au Conseil.

M<sup>e</sup> Champoux, d'entrée de jeu, informe que la Nation s'est dotée d'un code électoral coutumier en 2011 et qu'il est toujours en vigueur. Les règles de ce code électoral viennent des coutumes et non d'une loi sur les Indiens et celui-ci ne prévoit pas de règle précise sur des élections partielles suite à une démission ou un poste vacant au sein du Conseil. Devant ce manque de directive, les élus ont décidé de convoquer une assemblée générale spéciale afin de soumettre cette situation aux membres.

Parmi les solutions envisagées (d'autres peuvent être ajoutées par les membres), il y a :

- Le statu quo (le poste vacant reste vacant jusqu'à la prochaine élection);
- L'application du futur Code électoral en préparation;
- La tenue d'une élection partielle;
- Nomination d'un conseiller selon les résultats de l'élection générale de février 2020.

M<sup>e</sup> Champoux mentionne les différents avantages et inconvénients de chaque proposition.

### Le statu quo :

Aucun coût pour la communauté, ni d'enjeu, car le quorum au Conseil est maintenu, les décisions et la gouvernance peuvent se poursuivre. Une certaine incertitude au niveau de la représentativité pour l'avenir et si un autre conseiller démissionnait, il pourrait y avoir un problème pour l'atteinte du quorum.

### L'application du futur Code électoral :

Dans ce cas, c'est une hypothèse, on ne peut connaître les résultats du référendum et devant le rejet du Code modifié, la Nation se retrouve dans la même situation. On dépend du résultat du référendum à cette proposition. Cependant, si le nouveau Code électoral est mis en vigueur, il y a des règles claires pour la démission d'un élu, ce qui donne les directives à suivre.

### La tenue d'une élection partielle :

On applique les mêmes règles (adoptées en 2011) que pour des élections générales, ce qui est plus onéreux que les propositions précédentes. Toute personne admissible peut se présenter, mais en maintenant une représentativité au sein du Conseil. Il n'y aura pas d'enjeu pour le quorum en cas de démission d'un autre conseiller.

Nomination d'un conseiller selon les résultats de la dernière élection générale de février 2020 :

Cette solution a un coût moins onéreux et le processus est plus facile et accessible. Cependant, il faut vérifier l'intérêt des anciens candidats et il faut confirmer si cette nouvelle façon de faire fait partie des pratiques et des coutumes au sein de la Nation.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Manon Basque :

Est-ce que l'on peut connaître les mandats de monsieur Mainville? Peut-on connaître ses dossiers?

M<sup>e</sup> Champoux :

Comme élu, il avait un mandat général de conseiller et avait aussi certains dossiers. Je demanderais au chef Terry Shaw de répondre à cette question.

Terry Shaw :

Le principal mandat de monsieur Mainville était la gouvernance, aussi accompagner madame Patricia Dorion pour le dossier des finances. Il participait aux projets du Parc national Forillon, dont celui de la Table de négociations pour le Right reconciliation agreement, il siégeait au MMS et finalement il s'occupait du dossier « Registraire ».

Johanne Jean :

Quand on dit que le Code électoral ne prévoit pas une mesure..., notre Code électoral prévoit 9 conseillers et il y a eu un vote référendaire lors de la dernière élection. Aujourd'hui, je me pose la question, comment pourrait-on renverser un vote référendaire par une assemblée générale spéciale? On m'a toujours dit qu'un vote référendaire peut être renversé seulement par un autre vote référendaire, donc on ne peut même pas se poser la question : est-ce que l'on retourne en élection? Si le Code électoral ne prévoit rien, ne devrait-on pas se fier à ce qui se fait ailleurs? Moi, je n'ai jamais vu d'autres communautés dire : on ne va pas en élection ou on prend le prochain candidat lors de la dernière élection. Souvent, l'on compare les Conseils de bande aux Conseils municipaux.

M<sup>e</sup> Champoux :

Effectivement madame Jean, parfois les tribunaux, faute de mieux, comparent les Conseils de bande à certains conseils municipaux. Dans ce cas-ci, cependant, cette comparaison est boiteuse, car ce n'est pas la même réalité, les mêmes responsabilités, ni le même cadre légal qui s'appliquent, surtout pas lorsqu'il s'agit d'une sphère ayant sa propre autonomie au niveau de sa gouvernance, des traditions et des coutumes propres à la Nation, à la communauté.

Il n'est pas question, à la présente assemblée, de modifier le Code électoral de 2011. Il y a eu modifications lors du référendum du nombre de conseillers élus et il restera le même. Ici, il est question de savoir si l'on comble ce poste ou s'il demeure vacant.

Johanne Jean :

On dit qu'on ne modifie pas la décision qui a été prise par voix de référendum, cependant, si on garde le statu quo, on vient modifier la décision du référendum.

M<sup>e</sup> Champoux :

On aura toujours le même nombre de postes, mais un sera vacant ce qui pourrait avoir un impact en ce qui concerne le quorum.

Henriette Hamelin :

Combien de temps restait-il à monsieur Mainville à siéger au Conseil?

M<sup>e</sup> Champoux :

Un peu plus de trois ans.

Linda Jean :

Moi, par respect pour monsieur Mainville, j'aimerais écouter sa version pour la raison de sa démission.

M<sup>e</sup> Champoux :

Je comprends très bien votre demande, mais malheureusement c'est hors sujet pour la rencontre.

Linda Jean :

Lors du référendum, on ne pouvait rien changer, mais aujourd'hui c'est quelque chose d'important et à chaque fois qu'il y aura une démission il faudra passer par ce processus sans connaître la raison.

Chef Terry Shaw :

Aujourd'hui madame Jean, il faut savoir si l'on doit nommer ou non une personne au poste vacant laissé par monsieur Mainville. La raison de sa démission est un autre sujet qui ne sera pas discuté à la rencontre.

Linda Jean :

Ce que je trouve triste, c'est qu'il faut prendre encore une décision. Un moment donné le Conseil devrait faire face à cela et dire s'il y a un problème ou non. On entend toutes sortes de versions.

Chef Terry Shaw :

Aujourd'hui, il faut aller au-delà des différentes versions et prendre une décision pour l'intérêt de tous les membres.

Johanne Jean :

Je comprends très bien la raison de la rencontre, mais à quel endroit dans l'ordre du jour où il est inscrit qu'il est interdit de discuter de la raison de la démission de monsieur Mainville?

M<sup>e</sup> Champoux :

En fait, madame Jean la réunion porte uniquement sur l'orientation que doit prendre le Conseil pour combler ou non le poste actuellement vacant. Les causes, motifs ou raisons ne font pas partie de la présente rencontre. Le chef a déjà parlé en décembre dernier d'avoir une approche plus participative avec les membres de la communauté en faisant des rencontres ou bien de discuter de différents points lors de l'AGA.

Johanne Jean :

Moi, en tant qu'employée, je ne peux faire aucun commentaire sur les réseaux sociaux, on demande de les faire par courriel. J'ai posé des questions comme on me l'a demandé et je n'ai jamais eu de réponse.

M<sup>e</sup> Champoux :

On en prend bonne note et je voudrais revenir au sujet de l'ordre du jour.

Chef Terry Shaw :

Lors de la démission de monsieur Mainville, le Conseil avait la volonté d'écrire une lettre aux membres de la communauté pour les informer de la raison sans pour autant entrer dans les détails, malheureusement il n'y a pas eu de suite.

Danny Basque :

Le Conseil est au courant et n'aime pas ça que les membres, qui posent des questions, ne reçoivent pas de réponse. On a un problème à régler à l'interne et on va le faire.

Manon Basque :

Merci à M<sup>e</sup> Champoux de ne pas déroger de l'ordre du jour et à Danny Basque pour son commentaire. Ce serait bien d'avoir quelques rencontres pour parler des problèmes.

Si je comprends bien, si on veut respecter le Code électoral en vigueur, que l'on ne veut pas dépenser trop d'argent, mais si l'on veut rester dans la légalité, on est face à deux options : 1) le statu quo ou 2) Comblé le poste par la personne qui a eu le plus de votes lors de la dernière élection.

Pour moi, le statu quo, pour le moment, serait la solution. Pour ce qui est de la diminution de la représentativité, elle pourrait être abordée au moment d'une autre démission. Aller en élection prendra encore des mois avant de combler le poste. De plus, un nouveau Code électoral sera bientôt adopté, ce qui règlera le problème.

Carole Chicoine :

J'aimerais savoir la raison de la démission de monsieur Mainville.

Sonia Jean :

Je veux simplement mentionner que l'on veut passer un vote et que l'on ne nous a pas présenté la situation. Sans que l'on sache ce qui s'est passé, il faut voter si l'on veut garder le poste vacant ou nommer quelqu'un(e). Moi, personnellement, je veux aller en élection puisque garder les choses telles quelles ne fonctionne pas. Je ne vois pas comment on peut prendre une décision éclairée sans savoir la raison. On veut la vérité, on veut savoir qu'est-ce qui se passe et c'est le temps de le dire après presque un an de mandat. Envoie des courriels, pose de questions, on a jamais de réponse, les employés n'entrent pas travailler. Encore une fois, cette réunion ne donne rien parce qu'on ne peut rien savoir et nous ne pouvons pas poser de question. Quand on veut notre vote, on nous appelle.

M<sup>e</sup> Champoux :

On comprend madame Jean, le message s'est rendu au Conseil. Malheureusement, c'est hors d'ordre du jour.

Aline Dorion :

Aujourd'hui, c'est vraiment une discussion pour des élections ou non. Un moment donné, il faudra vraiment avoir une réunion pour connaître le problème. Quand les gens aiment leur travail, ils ne démissionnent pas. Le problème c'est peut-être que tout le monde écoute les ragots des autres sans aller directement au Conseil pour les vraies informations.

Chef Terry Shaw :

Le Conseil est à planifier des rencontres communautaires et un sondage sera expédié à tous les membres pour connaître vos besoins en informations. Ce sera le temps de vous entendre et de répondre à vos questionnements.

Mark Sinnett :

Je suis extrêmement insulté, car je veux savoir depuis quand les anglophones ne peuvent pas avoir les mêmes messages que les francophones. On a un chef qui est censé est bilingue et on a des membres aussi anglais.

Ce qu'on nous demande aujourd'hui c'est irréaliste, tout le monde sait qu'il y a un problème à notre Conseil, ils le disent eux-mêmes. On nous demande de prendre un vote pour remplacer quelqu'un. Est-ce que vous nous demandez de voter en même temps pour mettre une personne dans la même situation. On n'est pas dans le même contexte de la dernière élection alors on ne peut pas prendre la personne qui a le plus de votes. J'ai de la difficulté avec ce que vous demandez, tout le monde sait qu'il y a un problème, mais personne n'en parle. On aimerait ça que nos conseillers disent la vérité avant de prendre une décision comme ça. C'est le temps de le régler ce problème.

M<sup>e</sup> Champoux :

Merci monsieur Sinnett, pour la question du français je prends le blâme entier. La présentation a été faite dernièrement et on n'a pas eu le temps de la faire traduire je m'en excuse. Ce n'est pas par manque de respect envers les membres anglophones de votre Nation. Je suis sincèrement désolé.

Chef Terry Shaw :

Pour la raison de la démission, nous l'avons partagée sans mentionner les détails. Il faut aujourd'hui se décider s'il y aura élection ou non.

Myriam Duchesne :

Si l'on reste avec un poste vacant, est-ce que cela occasionne une surcharge aux autres élus ou bien c'est faisable entre les huit personnes restantes?

Emily Roberts :

Oui madame Duchesne, on a clairement besoin d'un autre conseiller. Nous sommes surchargés et sommes des conseillers à temps partiel. Tout le monde travaille, au sein du Conseil ce n'est pas facile, il y a des manquements à notre leadership et on compte beaucoup sur nous. Pour moi, il faut retourner en élection et élire un autre conseiller. Les dossiers de monsieur Mainville sont extrêmement importants, on a réussi à le remplacer au dossier du MMS en divisant la tâche entre Céline Cassivi et moi-même. Pour les autres dossiers, nous n'avons nommé aucune personne depuis 4 mois. On a besoin d'une autre personne au Conseil, car il y a trop de travail. Le problème à l'interne devrait se régler bientôt.



Richard Jeannotte :

Je voudrais remercier Emily Roberts pour sa réponse et j'aimerais savoir si l'on pourrait connaître les 4 dossiers importants dont s'occupait monsieur Mainville?

Chef Terry Shaw :

Les dossiers de la Gouvernance et ses sous-dossiers, de Parc Canada, avec plusieurs sous-dossiers. C'est vraiment beaucoup de travail.

Richard Jeannotte :

Monsieur Mainville a remis sa démission après 10 mois comme conseiller due à un litige à l'intérieur du Conseil, est-ce que monsieur Mainville a eu l'opportunité de revenir sur sa décision? Est-ce que l'on ne va pas trop vite en évitant de discuter du problème au Conseil qui a peut-être été à l'origine de la démission de monsieur Mainville?

Danny Basque :

Oui, c'est vrai qu'il s'est passé beaucoup de temps entre la date de la démission de monsieur Mainville et l'information reçue par les membres de la communauté. Nous avons décidé de laisser le temps à monsieur Mainville de préparer une lettre pour en informer la communauté avant que le Conseil décide de le faire. Si je me souviens bien, une décision a été prise lors d'une réunion du Conseil à l'effet de lui laisser le temps de transmettre la raison de sa démission aux membres de la communauté avant que le Conseil ne fasse des commentaires à ce sujet.

Chef Terry Shaw :

On a commencé par accepter la démission de monsieur Mainville et ensuite on a décidé de laisser monsieur Mainville préparer une lettre pour en informer la communauté. La volonté y était, mais il fallait respecter la décision de monsieur Mainville d'en informer lui-même la communauté.

Jean-François Bernier :

Pour les personnes qui ont reçu le plus de votes, est-ce que l'on peut les connaître. Si on prenait cette optique, on pourrait déjà le connaître et s'il y a d'autres démissions on saurait qui sont sur la liste.

Pour ce qui est des élections, on réélirait une seule personne et non un nouveau Conseil, c'est pour combler le poste laissé vacant par monsieur Mainville.

Si je comprends bien il y a un manque de communication, d'informations. Les derniers procès-verbaux qui ont été publiés remontent à juillet 2019, je sais qu'on est en pleine période de Covid et j'ose croire qu'il y a encore des rencontres du Conseil. On ne reçoit aucune communication, convocation, ordre du jour et procès-verbal. On ne sait pas ce qui se passe à Gaspé. Je crois que cela aiderait la transparence si on pouvait avoir ces informations. Dans ma ville, le Conseil municipal a décidé d'enregistrer les réunions du conseil et les réunions sont mises sur YouTube. Le fait de pouvoir écouter les rencontres du Conseil aiderait grandement à la transparence, impliquerait la population et ferait comprendre les enjeux.

M<sup>e</sup> Champoux :

Merci monsieur Bernier, votre commentaire sur la diffusion des réunions est hors d'ordre mais très intéressant. Le Conseil en prend bonne note.

Pour les élections, c'est effectivement une élection partielle pour le poste vacant et non une élection générale. Pour les résultats des dernières élections, je n'ai pas les noms des candidats.

Chef Terry Shaw :

Si je me souviens bien, ce serait monsieur Dupuis.

Pour les procès-verbaux, on a engagé une personne et ils devront être disponibles prochainement.

Johanne Hamelin :

Suite aux demandes de différentes personnes sur la démission de monsieur Mainville, est-ce qu'il serait possible qu'il mette un résumé sur Facebook pour nous informer et on n'en discuterait pas ici.

Francis Mainville :

À mon point de vue, nommer une personne pour combler le poste vacant venant de l'élection précédente n'est pas possible, car c'est dans le prochain Code électoral et il n'est pas encore adopté. Il faut déclencher des élections, la démocratie c'est important. Si l'on y va avec le statu quo et qu'il y a d'autres démissions, qu'est-ce qui arrive? De plus, il y a beaucoup de travail à faire au Conseil et les conseillers y sont à temps partiel. En début de mandat, il faut combler le poste. Un nouvel élu pourrait changer la dynamique, ce qui pourrait être positif, car présentement il y a beaucoup de confrontation.

Pour ma démission, ce n'est pas à l'ordre du jour. J'ai voulu mettre des informations sur Facebook, mais cela a été retardé.

Céline Cassivi :

Pour la démission de monsieur Mainville, en tant que conseillère, et n'étant pas partie prenante du conflit, je ne veux pas en discuter, car cela ne me concerne pas.

Pour les réseaux sociaux, il est impossible de répondre à tous les commentaires positifs ou désobligeants. Ce n'est pas parce que je me cache que je ne réponds pas, mais plutôt parce que cela n'a pas de sens. Les rencontres virtuelles à venir aideront et nous pourrons vous répondre.

Pour les rencontres du Conseil, il y en a énormément et pendant de longues heures, parfois 2 fois par semaine en plus des dossiers dont chaque conseiller est responsable. Alors, oui on s'investit et on a des rencontres toutes les semaines.

Myriam Duchesne :

Pour ce qui est de prendre la personne qui a reçu le plus de votes lors des dernières élections, est-ce qu'elle a été approchée pour connaître son intérêt? Et si l'on fait une élection partielle, est-ce que l'on connaît les coûts reliés à cela?

M<sup>e</sup> Champoux :

À ma connaissance, il n'y a pas eu de vérification pour la personne ayant reçu le plus de votes aux dernières élections, c'est un inconvénient de cet enjeu. Jusqu'au doit-on aller sur la liste en cas de refus?

Chef Terry Shaw :

Les coûts entre une élection partielle et générale ne sont pas bien différents, car les procédures demeurent les mêmes pour une ou plusieurs personnes.

On a fait la demande, mais nous n'avons pas eu de réponse sauf pour nous dire que les frais seront semblables ou presque.

Pour ce qui est d'avoir consulté monsieur Dupuis, nous ne l'avons pas fait, car nous attendons la décision de cette assemblée.

Donna Adams :

Je crois que s'il y a un problème au Conseil c'est à lui de le régler à l'interne et non sur la place publique. Il y a une guerre qui se fait à l'extérieur du Conseil présentement par des membres et ce n'est pas l'endroit aujourd'hui pour régler ce problème. Tout ce qui s'écrit sur les réseaux sociaux ou autres a une incidence psychologique sur les élus. Moi aussi, j'ai posé des questions et j'attends des réponses, mais je sais que vous n'avez pas le temps. J'ai déjà fait partie d'un Conseil et je comprends ce que vous vivez, ce n'est vraiment pas facile. Ce que je demande c'est de suivre l'ordre du jour et d'arrêter de chercher des conflits un peu partout. Ce qui se passe au Conseil doit rester au Conseil et si l'on n'est pas d'accord on changera les conseillers lors des prochaines élections.

Sonia Jean :

Pour répondre à Terry Shaw sur les rencontres qui s'en viennent, on entend ça depuis des mois et on n'a rien.

Vous dites que vous ne vous cachez pas, on envoie des courriels et vous ne répondez pas. Vous avez des heures de conseiller à faire et vous devriez répondre aux gens dans ce temps-là. Peut-on avoir une correction du délai de réponse aux questions des membres?

M<sup>e</sup> Champoux :

Madame Jean, il faut revenir à l'ordre du jour. Les conseillers ont entendu les demandes, mais ça ne fait pas partie de l'ordre du jour.

Les membres conviennent d'une pause, il est 15 h 03.

Reprise de la séance, il est 15 h 14.

Shirley Morin :

On a voté pour eux alors pourquoi nous cacher des affaires à nous monsieur? Ça fait plus d'un an, monsieur, on a blâmé la Covid, pis ceci, pis cela et on n'a jamais eu de réunion. On ne sait rien, alors c'est le temps là.

M<sup>e</sup> Champoux :

Je comprends, c'est dans le même ordre que plusieurs interventions, mais ce n'est pas à l'ordre du jour. Je ne permettrai pas cette intervention.

Manon Basque :

Premièrement, je ne comprends pas qu'on a pris une pause, elle n'est pas à l'ordre du jour et on n'arrête pas de dire que l'on s'en tient à l'ordre du jour.

Deuxièmement, avec les discussions qu'il y a, est-ce qu'il y a moyen d'avoir une deuxième rencontre très prochainement afin que l'on puisse débattre de tous ces points-là? Est-ce que l'on pourrait faire une proposition à ce moment-ci?

M<sup>e</sup> Champoux :

Ce n'est pas prévu à l'ordre du jour, mais je peux vous assurer que le commentaire a été pris en note et il sera transmis au Conseil.

Yan Tapp :

J'aimerais dire mon opinion en tant que conseiller, je sais que les gens posent des questions et veulent avoir des informations. On travaille sur cela, chaque conseiller s'active sur ses dossiers et moi je travaille avec tout le monde au Conseil, je ne suis pas en conflit avec personne. On a entendu dire qu'il avait de la discorde au Conseil, c'est aller loin. Oui il a y eu des conflits, comme dans beaucoup d'organisations, je crois que l'on peut les résoudre sans que l'on aille chaque fois aux membres pour les régler.

L'assemblée générale annuelle s'en vient et vous pourrez entendre tout le travail qui a été fait durant l'année. On parle d'un bulletin pour les membres et on travaille pour faire circuler l'information.

Linda Jean :

Pour les conseillers qui sont élus, il y en a qui y sont depuis longtemps, d'autres récemment. Ces mêmes personnes ont posé les mêmes questions soulevées, les mêmes points et tout ce que l'on parle aujourd'hui. Quand on parle de laver le linge sale aujourd'hui, ce n'est pas du linge sale, c'est essayé de mettre quelque chose en ordre pour que ça fonctionne bien.

Jonathan Jean :

Mon intervention est un peu la continuation de ce que disait madame Linda Jean, on parle de régler, à l'interne, les problèmes et que les conseillers sont capables de le faire. Moi, je crois que ce n'est pas une question de laver le linge sale en public, mais plutôt d'avoir les éclaircissements avant de prendre une décision. On a besoin d'avoir une situation claire pour prendre la décision.

## 7. VOTE

M<sup>e</sup> Champoux informe que sa compréhension des interventions des membres, il y a 2 orientations qui se démarquent : le statu quo et une élection partielle pour combler le poste vacant. Selon les commentaires reçus, la majorité n'a pas soutenu les deux autres approches, trop d'hypothèses selon les intérêts des anciens candidats et le contexte est différent et on ne sait pas si le code sera accepté comme proposé.

Les deux orientations sont affichées à l'écran et je vais demander un proposeur et un secondeur pour les soumettre au vote secret aux membres de l'assemblée. Le vote se fera comme pour l'assemblée générale spéciale de décembre dernier, c'est-à-dire voter par sondage (entrer les informations et voter). Il y a aussi possibilité de voter par téléphone au numéro qui s'affichera à l'écran ou par courriels également. Il assure les membres que les informations demeureront confidentielles, seuls les résultats seront rendus publics.

Nadine Bernatchez :

Moi, je n'ai pas encore parlé et je suis pour une autre option, soit le futur Code électoral. Pourquoi, on va seulement pour les deux options pour l'instant?

M<sup>e</sup> Champoux :

Effectivement, j'ai pris les interventions que les membres ont discutées. Je n'ai pas retenu les autres sujets en prenant pour acquis qu'il y avait moins d'intérêt pour les membres.

Je pose la question à vous les membres : si on conserve les quatre options, il faudrait y aller en deux ou trois étapes, car si on les conserve en une seule étape, on obtiendra un vote très divisé, ce qui ne serait pas très représentatif

d'un consensus ou d'une majorité des voix. C'est possible, on pourrait afficher les 4 options pour ne retenir que les deux options qui recevront le plus de votes et ensuite on vote sur ces deux options.

Valérie Hamelin :

Je vais dans le même sens que madame Bernatchez, car les personnes qui sont intervenues durant la rencontre ne représentent pas les 120 personnes qui sont présentes à l'assemblée.

De plus, est-ce possible de poser la question à Marc-André Dupuis qui est présent à la rencontre, à savoir s'il est intéressé à combler le poste vacant étant la personne ayant reçu le plus de votes lors des dernières élections.

Francis Mainville :

Accepter l'option du nouveau Code électoral serait d'aller à l'encontre de notre code actuel, on présume que l'on va accepter le futur Code électoral et il y a plusieurs personnes qui travaillent contre son adoption. Si on respecte le Code électoral en vigueur, on doit aller en élection, car c'est huit conseillers pour Gaspé et un pour Montréal.

Linda Jean :

Je tiens à féliciter mesdames Bernatchez et Hamelin pour leurs interventions. Je voudrais que l'on inscrive pour la réunion d'aujourd'hui que la majorité des membres ont émis des commentaires où ils voulaient avoir des informations sur certaines situations, dont le fonctionnement et le dysfonctionnement du Conseil et que l'on n'a jamais eu de réponse.

Danny Basque :

Seulement pour être clair, si les gens vont vers les candidats qui ont reçu le plus de votes lors des dernières élections, on descend sur la liste jusqu'à ce qu'un candidat accepte.

Marie-Claude Dupuis :

Je voudrais qu'on laisse une chance à Marc-André Dupuis.

M<sup>e</sup> Champoux :

Les quatre options sont affichées à l'écran pour le premier vote :

- Laisser le poste vacant (statu quo);
- Élection partielle;
- Application du nouveau Code électoral (référendum);
- Combler le poste selon l'ordre de la dernière élection.

M<sup>e</sup> Champoux demande un proposeur et un secondaire pour inclure les quatre options aux votes.

***IL EST PROPOSÉ*** par Raynald Robertson, appuyé par Nadine Bernatchez et résolu de soumettre les quatre options suivantes au premier tour de scrutin :

- *Laisser le poste vacant (statu quo);*
- *Élection partielle;*
- *Application du nouveau Code électoral (référendum);*
- *Combler le poste selon l'ordre de la dernière élection.*

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

Il demande également un proposeur et un second pour procéder par votes secrets.

***IL EST PROPOSÉ*** par Mireille Basque, appuyé par Johanne Basque et résolu de tenir les tours de scrutin par votes secrets.

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

## **8. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU VOTE**

M<sup>e</sup> Champoux informe qu'il y a eu 145 participants qui ont voté au premier tour de scrutin :

- *Laisser le poste vacant (statu quo) :*  
29 personnes ont voté en faveur.
- *Élection partielle :*  
119 votes pour cette option.
- *Application du nouveau Code électoral (référendum) :*  
2 personnes ont voté.
- *Comblé le poste selon l'ordre de la dernière élection :*  
35 personnes en faveur de cette option.

Un deuxième tour de scrutin a lieu pour choisir entre les deux options suivantes :

- *Élection partielle, et*
- *Comblé le poste selon l'ordre de la dernière élection.*

M<sup>e</sup> Champoux annonce le résultat du second vote :

- *Élection partielle :*  
59,1 % des personnes en faveur.
- *Comblé le poste selon l'ordre de la dernière élection.*  
40,9 % des personnes en faveur.

L'option de la tenue d'une élection partielle est donc retenue.

## **9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le chef Terry Shaw avant de clore la réunion invite les membres à participer au prochain atelier portant sur la planification stratégique 2022-2027. Il précise que cette planification permettra de donner les orientations de développement au Conseil et d'en assurer la pérennité de la Nation. Il souligne que le processus est mené de façon indépendante par une firme de consultant à l'externe. Il invite les membres à en prendre connaissance sur la page Facebook et le site web de la Nation.

Monsieur Shaw souligne que les rencontres communautaires débiteront bientôt en commençant par des rencontres virtuelles et par la suite en présentiel en tenant compte des mesures sanitaires. Il mentionne que les

conseillers veulent répondre aux questions des membres de la Nation, mais qu'il faut que ces rencontres soient bien organisées. Tout commentaire est le bienvenu, mais il doit être fait d'une façon respectueuse et dans un esprit constructif. Un sondage sera expédié aux membres de la communauté et il les invite à y répondre par courriel ou par téléphone.

En terminant, il remercie les conseillers, l'équipe pour la préparation de la rencontre et toutes les membres de la communauté pour leur participation à la rencontre.

Linda Jean :

Je voudrais souligner que monsieur Terry Shaw n'a pas félicité ce qui s'est passé aujourd'hui et que toutes les informations qu'il a faites à la fin ne faisaient pas partie de notre ordre du jour. Alors, malheureusement, je suis très très très déçue. Merci et bonne journée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la rencontre levée, il est à 16 h 25.

Présences à l'assemblée générale spéciale du 18 avril 2021  
145 personnes

---



---

**LE CONSEIL :**

---



---



---



---

**OCCUPATION :**

---



---

Shaw, Terry	Chef de la Nation
Basque, Danny	Conseiller
Boulet-Ste-Croix, Samuelle	Conseillère
Cassivi, Céline	Conseillère
Dorion, Patricia	Conseillère
Kelly, Diane	Conseillère
Roberts, Emily	Conseillère
Robertson, Nadia	Conseillère
Tapp, Yan	Conseiller
Simon, Elisha	Directrice générale

---



---

**MEMBRES PRÉSENTS :**

---



---



---



---

**MEMBRES PRÉSENTS :**

---



---

Adams, Donna	Hamelin, Joanne
Adams, Michael	Hamelin, Valérie
Adams, Ricky	Jean, Johanne
Bécotte, Marlène	Jean, Jonathan
Basque, Johanne	Jean, Linda
Basque, Manon	Jean, Sonia
Basque, Mireille	Jeannotte, Richard
Bernatchez, Nadine	Kelly, Michel
Bernier, Jean-Francois	Lévesque, Julie-Maude
Chicoine, Carole	Mainville, Francis
Dorion, Aline	Morin, Shirley
Duchesne, Myriam	Robertson, Raynald
Dupuis-Bisson, Marie-Claude	Robertson, Roger
Dupuis, Marc-André	Sinnett, Mark
Hamelin, Henriette	Vézina, Isabelle

---



---

**INVITÉS :**

---



---



---



---

**ORGANISMES :**

---



---

Cardinal, Éric	Logistique – Acosys services-conseils
Champoux, Benoît	Avocat de la Nation
Duguay, Éric	Logistique – Acosys services-conseils